



Pour adhérer immédiatement :

# ***LIVRET D'INFORMATIONS***

# **2026**

**À vos côtés,  
pour gagner.**



Grève et manifestation du 18 septembre

**À L'USAGE DES CANDIDATS À UN POSTE  
D'ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ  
À MAYOTTE**

Retrouvez toutes ces informations et davantage sur le site  
du SNES Mayotte : <https://mayotte.snes.edu/>

# Sommaire

<b>Edito</b> .....	<b>4</b>
<b>I. Vivre à Mayotte</b> .....	<b>4</b>
1. Le climat .....	6
2. La vie courante .....	6
3. La crise de l'eau .....	6
4. L'insécurité, un fléau incessant à Mayotte .....	6
5. La pauvreté .....	7
6. Le climat social .....	8
7. Ravitaillement et prix .....	8
8. La sécurité sociale .....	8
9. Le logement .....	9
10. La scolarité des enfants .....	10
11. Quitter Mayotte .....	10
<b>II. L'éducation à Mayotte</b> .....	<b>11</b>
1. Quelle (in)efficacité des établissements ? (L'éducation chiffrée) .....	11
2. Difficiles conditions de travail .....	12
3. Le projet éducatif du SNES .....	13
4. Mutations inter, intra et vœux d'établissements .....	14



<b>III. Etat des lieux</b>	<b>16</b>
1. Crise de recrutement	16
2. Se syndiquer au SNES	17
3. Les conditions de rémunérations spécifiques à Mayotte	19
<b>IV. Préparer son arrivée</b>	<b>21</b>
1. Le déménagement	21
2. Quelles démarches AVANT le départ ?	23
<b>ANNEXE 1 : Petite Histoire de Mayotte</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE 2 : Liste (non exhaustive) des crèches et écoles privées ou associatives</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 3 : Articles de presse</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 4 : Conseils de sécurité provenant des autorités</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE 5 : numéros utiles</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE 6 : Le SNES Mayotte à votre service</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE 7 : Carte des établissements du second degré</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXE 8 : Organigramme du rectorat</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 9 : Bulletin d'adhésion 2025-2026</b>	<b>32</b>

## À Mayotte, tant pour les personnes, les biens que les statuts, l'INSÉCURITÉ est la règle !

### ***Bienvenue à Mayotte.***

Choisir d'y exercer, c'est faire le choix d'un territoire aux réalités singulières, marqué à la fois par un engagement professionnel fort, des conditions de travail exigeantes et des inégalités persistantes. À Mayotte plus qu'ailleurs, enseigner ne se résume pas à transmettre des savoirs : c'est aussi composer avec des difficultés matérielles, sociales et institutionnelles réelles.

Ce livret a pour objectif de vous accompagner dans votre installation et votre prise de fonction.

Vous y trouverez des informations pratiques sur vos droits, votre rémunération, votre carrière, le logement, la protection sociale, ainsi que des repères essentiels pour comprendre le fonctionnement local de



l'Éducation nationale. Il se veut un outil concret, pensé à partir des situations rencontrées par les personnels sur le terrain, et vivant, mis à jour au gré des nouveautés.

Le SNES-FSU Mayotte agit quotidiennement pour défendre les collègues, faire respecter les textes nationaux et obtenir des avancées indispensables : amélioration des conditions de travail, reconnaissance de l'ancienneté, sécurisation des carrières, accès effectif aux droits, pour tous les personnels, qu'ils soient contractuels, stagiaires ou titulaires.

À Mayotte, plus encore qu'ailleurs, l'action collective est un levier indispensable. Se syndiquer, c'est rompre l'isolement, s'informer, être accompagné, mais aussi peser collectivement pour que les règles soient enfin appliquées et que les promesses ne restent pas lettre morte.

*Le SNES-FSU est à vos côtés. N'hésitez pas à nous contacter dès votre arrivée.*

# I. Vivre à Mayotte

La conférence pour l'avenir de Mayotte, organisée en mai 2018 à la suite de trois mois de blocage de l'île liés à l'insécurité, dressait déjà un constat alarmant illustrant les difficultés structurelles du 101<sup>e</sup> département français :

- **44 % de la population a moins de 15 ans** (contre 18 % en métropole) ;
- **41 % de la population est étrangère** ;
- **42 % de la population est en situation d'illettrisme** ;
- **6 logements sur 10 ne disposent pas du confort sanitaire de base** (toilettes, douche, parfois eau courante) ;
- **Deux tiers de la population vivent en quartier prioritaire** ;
- **Le taux de chômage atteint 37 %, le plus élevé de France** ;
- **84 % de la population vit sous le seuil de pauvreté** ;
- **Le PIB par habitant est quatre fois inférieur à celui de la métropole** ;
- En 2024, malgré une baisse des naissances (**8 910 naissances, soit -13 %**), Mayotte demeure **la première maternité d'Europe**, avec près de 10 000 accouchements annuels au centre hospitalier ; comme les années précédentes, près de **trois quarts des naissances concernent des mères étrangères** ;
- À Mamoudzou, **le taux de vols avec violence reste environ cinq fois supérieur à la moyenne nationale**.

Mayotte, située dans l'océan Indien, demeure pourtant un territoire d'une richesse culturelle et naturelle exceptionnelle. Carrefour entre traditions mahoraises, influences malgaches, africaines et européennes, l'île est peuplée à 95 % d'une population de confession musulmane. Son lagon, parmi les plus beaux du monde, abrite dauphins, tortues et baleines à bosse. Sa faune et sa flore tropicales (ylang-ylang, manguiers, papayers, bananiers, manioc...) participent à un cadre de vie unique, auquel s'ajoutent des traditions culturelles fortes : salouvas, bangas, m'sindzano, chigoma, m'biwi manzaraka... Cette richesse s'accompagne cependant de difficultés environnementales majeures : pollution chronique des cours d'eau, manque d'assainissement public, décharges sauvages omniprésentes et fragilisation progressive du récif corallien.

Le passage du cyclone **Chido** a encore accentué les fragilités déjà existantes :

- **Dégradation environnementale** : de nombreux déchets issus du cyclone restent visibles ou enfouis sur l'île, s'ajoutant aux déchets ménagers déjà omniprésents. Cette situation pose de sérieux problèmes d'hygiène publique et impacte directement la qualité de l'air ;



- **Crise du logement** : de nombreuses habitations demeurent détruites ou inhabitables. Beaucoup de familles ne peuvent engager de reconstruction, faute de moyens ou d'assurance, souvent en raison de l'absence de titre foncier. La recherche de logement devient extrêmement difficile, y compris pour les nouveaux arrivants ;

- **Retard des infrastructures scolaires** : plusieurs établissements ont subi d'importants dégâts. Près d'un an après, certaines réparations tardent encore. À ce jour, seul le lycée Younoussa Bamana fait l'objet d'une reconstruction significative. Malgré les annonces, l'accélération attendue de la construction scolaire reste très limitée ;

- **Aggravation de la cherté de la vie** : transport aérien, énergie, alimentation et produits de consommation ont connu de nouvelles hausses. Les tensions internationales, notamment au Moyen-Orient, ont accentué ces difficultés, avec un gazole dépassant ponctuellement les 2 € le litre et des perturbations logistiques importantes ;

- **Pression démographique et saturation des transports** : rejoindre Mamoudzou depuis le sud, le centre ou le nord de l'île nécessite fréquemment **plus d'une heure de trajet**, compliquant fortement les déplacements quotidiens.

## I. 1. Le climat

Le climat de Mayotte est tropical humide, La saison humide (d'octobre à avril) est marquée par des températures dépassant les 30°C, et surtout un taux d'humidité de l'ordre de 90%, d'où une moiteur souvent difficile à supporter (chaleur ressentie 36°C). La saison sèche est plus fraîche car le vent souffle régulièrement.

Cela étant, pendant toute l'année et même pendant la saison pluvieuse, c'est plutôt le soleil qui prédomine sur l'île, et les précipitations se produisent généralement sous forme d'averses localisées mais importantes (plus de 1 500 mm par an en moyenne sur l'île).

## I. 2. La vie courante

L'île est de faible superficie (374 km<sup>2</sup>, environ 37 km du nord au sud et 10 km d'ouest en est). Cependant, la durée des déplacements est particulièrement importante du fait de l'augmentation du parc automobile et de la faible densité du réseau routier. Les embouteillages aux entrées et sorties de Mamoudzou et de Combanjé peuvent être très importantes. La situation se dégrade d'année en année. Pour se rendre de Petite-Terre à Grande-Terre, on « barge ». Un système de ticket bus-barge se met en place à la rentrée 2026.

## I. 3. La crise de l'eau

Elle a débuté en 2017, mais s'est amplifiée depuis 2023. En 2024, Mayotte a connu plusieurs mois où les coupures d'eau étaient de 54 heures consécutives, suivies, dans le meilleur des cas, d'une distribution d'eau pendant 24 heures. La situation ne s'arrange guère, le planning actuel est une coupure d'eau pendant 36 heures suivie d'une distribution pendant 36 heures. Mais de nombreuses coupures intempestives perturbent ce planning, sans oublier les canalisations qui fuient, sont percées... La situation *devrait* s'améliorer avec l'inauguration d'une usine de dessalement à Ironi Be prévue en 2027 (les travaux ont déjà plusieurs mois de retard...), qui pose néanmoins de nombreuses questions sur l'environnement et le rejet d'eaux très salées dans le lagon.

La plupart des établissements scolaires sont « sur le chemin de l'eau », mais il est très fréquent que les écoles, collèges et lycées ferment en cours de journée faute d'eau.

# I. 4. L'insécurité, un fléau incessant à Mayotte

Avec l'insalubrité, l'insécurité est le second fléau qui touche Mayotte. Les cambriolages existent depuis de nombreuses années à Mayotte.

Cependant, outre leurs augmentations, il faut savoir que, s'ils avaient lieu autrefois en l'absence des locataires, aujourd'hui les voleurs n'hésitent plus à pénétrer dans les maisons -même en la présence des habitants- armés de couteaux et de « *chombos* » (machettes locales). Il faut s'attendre à être cambriolé au moins une fois lors d'un séjour à Mayotte. Les vols à l'arraché de sacs ou de téléphones portables se multiplient, y compris en pleine journée, et même dans des quartiers fréquentés où il y a du passage. Les établissements scolaires subissent régulièrement des intrusions/agressions.

**ATTENTION : Contrairement à la métropole, l'insécurité n'est pas concentrée dans certains quartiers, elle est présente sur l'ensemble du territoire.**

Récemment, une collègue a été gravement blessée par une agression au chombo. Pas une zone de Mayotte ne peut se prétendre à l'abri de violences en tous genres. Nous déconseillons aux collègues d'aller seuls sur certaines plages. De trop nombreuses agressions sont à déplorer sur certaines plages isolées (Saziley, Soulou, plage du préfet...). Devant la recrudescence des agressions, les forces de police multiplient les mises en garde aux baigneurs, randonneurs... toutes activités devenues « à risque ». Voir Annexe 4 "Conseils de sécurité donnés par les autorités".

Les deux roues, pratiques sur l'île en raison de sa petite superficie, sont très prisés. Ils sont régulièrement volés. Ne jamais laisser son deux-roues la nuit à l'extérieur sans antivol. Les assurances à Mayotte refusent généralement d'assurer contre le vol.

Attention, les collègues circulant en deux roues sont exposés lors des « caillassages » et agressions. L'insécurité est réelle et gâche le séjour d'un bon nombre de collègues qui perdent ordinateurs (donc données informatiques), appareils photos, matériel électronique et jusqu'à leurs vêtements. Dupliquez vos données informatiques avant de venir : trop de collègues perdent des années de travail à cause d'un cambriolage.

*Mais que fait la police ?* Malgré les efforts d'augmentation des effectifs de police et de gendarmerie, de sanctuarisation des transports et établissements scolaires à la suite du mouvement de 2018 sur l'insécurité, la police constate le plus souvent. Les moyens en hommes et en matériel sont insuffisants. Les brigades de gendarmerie installées en brousse sont elles aussi sous-dotées et ne peuvent souvent que constater les délits. Les atteintes à la personne sont en pleine recrudescence. L'Etat s'avoue largement impuissant en matière de sécurité.

Les associations "voisins vigilants" se multiplient. Par ailleurs un nombre important de cambriolages sert à alimenter un commerce clandestin par bateaux (*kwassas kwassas*) de Mayotte vers les Comores. Aujourd'hui en Avril 2026 une énième opération de sécurité appelée « *Kinkiya* » (soutenir) est mise en place. Des militaires venus de Métropole pour renforcer les effectifs et tenter de gérer ce phénomène, le préfet affirme arrêter 7 à 8 kwassas sur 10 qui accostent à Mayotte. Les données du ministère de l'intérieur parlent de 21409 expulsions d'étrangers en situation irrégulière, c'est près de 90% des expulsions dans les outre-mer et pourtant la situation ne fait que se dégrader sur l'île.

## I. 5. La pauvreté

Le salaire minimum mahorais n'a pas encore rattrapé le SMIC métropolitain : le taux horaire est de 9,33 euros, soit un SMIC mensuel de 1405,05 euros brut ! Malgré un trop lent rattrapage, les inégalités de niveau de vie se creusent, et selon la Direction générale des Outre-mer, 77 % de la population de Mayotte vit sous le seuil de pauvreté (1288 euros par mois et par unité de consommation). 1/3 de la population vit sans eau courante au domicile, et plus de 10 % sans électricité. Les logements sont précaires (cases en tôle) et le raccordement électrique n'est pas généralisé. Des raccordements sauvages provoquent régulièrement des incendies. Nous sommes très loin des standards métropolitains, et l'habitat trop souvent insalubre se transforme en véritables bidonvilles notamment sur les hauteurs de Cavani et de Kawéni.

Récemment, on rencontre de plus en plus d'enfants qui réclament de l'argent ou de la nourriture à proximité des supermarchés.

Malgré des efforts, l'investissement de l'État est insuffisant en assainissement, en voirie, en service de santé et d'éducation. Le rectorat en charge des collèges et des lycées poursuit ses investissements et construit de nouveaux établissements, mais ne réussit pas à faire face aux besoins induits par la pression démographique (la moitié de la population a moins de 15 ans).

## I. 6. Le climat social

Les mouvements sociaux sont fréquents dans l'île. Il s'agit souvent de revendications statutaires, liées à l'insécurité ou de mouvements localisés dans un village. Le dernier grand mouvement, à l'échelle de l'île, date du début de l'année 2024 ; des barrages s'élèvent alors en travers des routes et certains lieux de l'île sont paralysés...

On ne peut parler du climat social sans évoquer les reconduites à la frontière. À Mayotte, ce sont plus de 20 000 expulsions qui ont été enregistrées en 2024 (le plus souvent vers les Comores mais aussi vers Madagascar et la région des Grands Lacs). Les clandestins travaillent de manière informelle dans tous les secteurs de l'économie, souvent dans des conditions scandaleuses. Nous nous battons pour faire respecter le droit à la scolarisation de nos élèves, quelle que soit leur origine. Les estimations varient entre 5000 et 15000 enfants non scolarisés sur l'île.

## I. 7. Ravitaillement et prix

La grande majorité des produits consommés proviennent de l'extérieur. De fait, les prix courants sont bien plus élevés que la majoration de traitement de 40%... Celle-ci ne permet donc pas aux collègues de maintenir leur niveau de vie. En temps normal, l'approvisionnement sur l'île est assez régulier même si certains produits se retrouvent en rupture de stock de temps en temps. On trouve de tout, mais pas à n'importe quel prix. La vie est chère à Mayotte. L'étroitesse du marché tant du côté de l'offre que de la demande, et le surcoût de l'éloignement laissent une grande marge de manœuvre aux distributeurs pour imposer leurs prix. Bien entendu, les produits frais correspondant au mode de consommation hexagonale atteignent des prix très élevés. La vente de carburant est sous monopole et son prix est fixé par arrêté préfectoral tous les mois.

## I. 8. La sécurité sociale

**N'attendez pas votre arrivée sur l'île** pour transférer votre [dossier MGEN](#) vers l'antenne de Mayotte. Dès lors que votre mutation est certaine, pensez à demander le transfert de votre dossier depuis votre département d'origine.

Depuis le 18 juillet 2025, la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM) assure désormais la gestion de l'Assurance Maladie obligatoire pour l'ensemble des assurés sociaux du département, y compris les agents de la fonction publique, actifs comme retraités, ainsi que leurs ayants droit. Ce transfert de gestion, réalisé en accord avec la MGEN, ne modifie pas les conditions de prise en charge, mais fait désormais de la CSSM l'interlocuteur unique pour toutes les démarches relevant du régime obligatoire.

Concrètement, les assurés doivent simplement :

- mettre à jour leur carte Vitale ;
- créer un compte sur ameli.fr.

Dorénavant, la MGEN n'intervient plus que comme complémentaire santé.

La FSU revendique pour sa part soit un retour à une gestion directe par la MGEN, soit l'obtention d'une représentation des personnels au sein de la CSSM, afin que les agent·es puissent être informé·es des décisions prises et faire entendre leur voix sur la gestion de leur protection sociale.

L'adhésion des collègues à la Sécurité sociale locale reste historiquement liée à la MGEN, qu'ils soient adhérents ou non. Si vous présentez une situation médicale particulière, nous vous recommandons fortement de vous renseigner avant votre arrivée.

Mayotte connaît plusieurs problématiques sanitaires importantes.

Certaines maladies infectieuses restent endémiques sur le territoire : chikungunya, dengue, paludisme, auxquelles s'ajoutent régulièrement d'autres alertes sanitaires. Selon [les dernières études](#), de nombreuses IST circulent, y compris et notamment le VIH, avec environ 50 cas détectés pour 100 000 habitants par an, faisant de Mayotte le deuxième territoire français le plus touché. Un âge plus jeune correspondant à un facteur de risque ; **cette réalité concerne directement une partie importante de nos élèves**. Ces chiffres restent probablement sous-estimés, notamment en raison de dépistages souvent tardifs et d'un accès encore insuffisant aux tests pour les publics les plus jeunes ou les plus précaires.

Le Covid-19 continue également de circuler, avec plusieurs épisodes de vigilance renforcée ces derniers mois.

## Un désert médical bien réel.

Le manque de médecins, qu'ils soient libéraux ou hospitaliers, constitue une difficulté majeure pour les personnels.

Mayotte souffre d'un véritable désert médical, aggravé ces dernières années par le départ de nombreux praticiens, confrontés à l'insécurité et à la dégradation générale des services publics.

Les structures hospitalières sont saturées en permanence et les délais d'attente peuvent être particulièrement longs, y compris pour des soins courants.

La catastrophe naturelle survenue le 14 décembre 2024 (cyclone Chido) a encore aggravé la situation :

- infrastructures médicales endommagées ;
- matériel hospitalier détruit ou encore partiellement hors service ;
- laboratoires fonctionnant parfois grâce à des dons de matériel ;
- bâtiments encore dégradés, avec des infiltrations d'eau dans certains services encore aujourd'hui...

Près d'un an et demi après le cyclone, la reconstruction reste incomplète.

La situation de la maternité illustre particulièrement cette tension permanente : Mayotte demeure le territoire au **taux de natalité le plus élevé de France et d'Europe**, tandis que plusieurs services périphériques ont été fermés depuis plus d'un an (Mramadoudou, Dzoumogné, Kahani). L'unique maternité pleinement fonctionnelle reste aujourd'hui celle de Mamoudzou, où les conditions d'accueil sont extrêmement tendues.

La pénurie de médecins libéraux rend parfois très difficile l'accès aux soins les plus simples. De nombreux collègues choisissent ainsi, lorsque cela est possible, de se faire soigner à La Réunion en cas de problème médical important.

## Protection sociale complémentaire (PSC).

Depuis le 1er mai 2026, les personnels de l'Éducation nationale sont soumis au nouveau régime obligatoire de PSC.

Les agents éligibles de l'académie de Mayotte doivent désormais adhérer au contrat collectif porté par la MGEN, qu'ils soient titulaires ou non titulaires, sauf exceptions prévues par les textes.

L'employeur prend en charge **50 % de la cotisation**, mais contrairement à d'autres territoires, ce dispositif ne tient pas suffisamment compte des réalités locales, notamment :

- La cherté de la vie ;
- Les difficultés d'accès aux soins ;
- L'offre médicale extrêmement dégradée.

Le versement forfaitaire antérieur de **15 euros mensuels** est supprimé et remplacé par ce nouveau régime.

Des cas d'exemption existent néanmoins :

- Agents bénéficiant de la complémentaire santé solidaire ;
- Agents déjà couverts par un contrat individuel, jusqu'à échéance (maximum 12 mois, justificatif annuel obligatoire) ;
- Agents couverts en tant qu'ayants droit par la mutuelle obligatoire de leur conjoint, sous réserve de fournir chaque année une attestation.

La FSU continue de dénoncer les inégalités persistantes dans la mise en œuvre de cette réforme, particulièrement pénalisantes pour les personnels exerçant à Mayotte.

## I. 9. Le logement

C'est l'une des difficultés pour les collègues nouvellement nommés dans l'île, notamment à Mamoudzou et sur Petite Terre, moins en "brousse" et où l'offre est inférieure à la demande. Le manque de logements a entraîné une flambée globale des prix (à Mamoudzou, autour de 1800 euros pour un T4, et entre 850 et 1000 euros pour une maison de la SIM située en brousse). Même si les prix sont globalement élevés, ils restent assez imprévisibles avec des prix parfois très différents pour des propositions similaires.

La Société Immobilière de Mayotte (SIM : <https://www.sim-mayotte.com/>) gère des quartiers de petites maisons et des immeubles, à peu près dans toute l'île sauf au Nord. La SIM a longtemps détenu une sorte de monopole pour les locations de logements, mais elle a du mal à suivre le mouvement d'expansion de l'île (et les réparations post-Chido). Les demandes de logement doivent être faites tôt.

En dehors de la SIM, plusieurs possibilités :

- Vous pouvez obtenir de meilleurs tarifs en louant à des particuliers (ceux qui possèdent des terres font construire de grosses maisons qu'ils louent, voir groupes Facebook ci-dessous) mais, dans ce cas-là, il vaut mieux être présent. La location à distance, sans visite préalable, peut réserver des surprises, du fait de la qualité des constructions... Électricité, plomberie et sécurité sont les points faibles de beaucoup de logements, ainsi que les fuites dans les toitures depuis notamment les cyclones Chido et Dikeledi.
- Il existe également des sociétés immobilières privées (voir annexe).
- Vous pouvez essayer d'intégrer une colocation, elles sont assez nombreuses, avec une annonce de recherche sur Facebook par exemple (différents groupes proposent des annonces diverses : *Se loger à Mayotte*, *Logement Mayotte (976)*, *le bon coin Mayotte*, *petites et grandes annonces de mayotte*, parfois sur le « marketplace » locale ou même parfois sur le groupe *Infos Profs Mayotte*).

**Dans tous les cas, l'un de vos critères de choix doit être la sécurisation du logement (grilles aux fenêtres, portes blindées, etc.). Pour les femmes seules, évitez les maisons isolées, pensez à la colocation ou aux immeubles et pensions. Dans tous les cas, il est primordial d'anticiper son arrivée en réservant un logement. Dès l'annonce de votre mutation, prenez des contacts et partez en quête de votre location.** Rappelez-vous que la rentrée se fait fin août. Il vous faudra très vite avoir un véhicule pour vos démarches et achats. Vous pouvez aussi réserver une chambre (b'n'b et autres) le temps de trouver votre logement sur place, mais c'est un budget à prendre en compte.

Pensez également aux délais d'ouverture des compteurs d'eau (SMAE) et d'électricité (EDM), autour de 1 à 2 semaines en général. Faites-vous envoyer le 97-6 (journal gratuit de petites annonces de référence) en le demandant par courriel : [www.976-mayotte.fr](http://www.976-mayotte.fr)



## I. 10. La scolarité des enfants

Nous connaissons tous l'attachement des collègues au service public. Et pourtant...

- L'enseignement primaire public :

Les petits avaient normalement cours le matin du lundi au vendredi, de 7h à 12h. Cependant, le manque de locaux oblige souvent les écoles publiques à faire des rotations : une classe le matin, l'autre l'après-midi. De plus, la réforme des rythmes scolaires appliquée en partie à Mayotte en dépit des rotations et du manque de personnel qualifié a amené de nombreuses écoles à avoir **des horaires « à la carte »**.

Pour les collègues qui voudraient inscrire leurs enfants dans le public, il vaut mieux se renseigner sur l'école en question, les locaux étant le plus souvent dans un état déplorable particulièrement mis en évidence pendant la crise sanitaire du covid et l'obligation de respecter les gestes barrières. Puis depuis janvier 2025 les conditions se sont encore dégradées après le passage du cyclone Chido. En effet **plusieurs écoles ont été détruites et toujours pas reconstruites**. Dans certains secteurs de l'île des élèves ont seulement deux heures de cours par jour.

- L'enseignement primaire privé ou associatif :

Devant l'état lamentable des écoles publiques dans le premier degré, la majorité des collègues scolarisent les enfants dans des structures privées ou le plus souvent associatives (gérées et entièrement financées par les parents). Ainsi de nombreux élèves sont scolarisés hors éducation nationale. Les familles mahoraises qui ont les moyens scolarisent aussi de plus en plus leurs enfants dans ces structures.

Attention, **il est souvent très difficile de trouver une place dans ces écoles, soyez prévoyants**. Inscrivez-vous dès que vous avez reçu votre mutation pour être au moins en liste d'attente (comptez environ 2000 € par an et par enfant). Venir à Mayotte avec des enfants est donc un réel problème.

Nous ne cessons de dénoncer cette situation inacceptable d'une école à deux vitesses. Que l'on donne aux écoles publiques les moyens de jouer correctement leur rôle et tous y inscriront leurs enfants. En effet en 2025 il y aurait 15 000 enfants non scolarisés faute de place dans les écoles.

## I. 11. Quitter Mayotte

Plusieurs compagnies aériennes desservent Mayotte (Air Austral, Corsair, Kenya Airways, Ewa Air).

Il y a des vols directs à destination de Paris, la Réunion, le Kenya, les Comores ou Madagascar. **Les prix sont très élevés**, en particulier pendant les périodes de vacances scolaires. **Il ne faut pas attendre le dernier moment** pour réserver son billet. Une place sur un vol aller-retour pour Paris en juillet peut atteindre plus de 2000 euros.



# II. L'éducation à Mayotte

## II. 1. Quelle (in)efficacité des établissements ? (L'éducation chiffrée)

Chaque année, notamment lors des CT (comité technique), il nous est présenté un tableau idyllique de l'action de l'Etat à Mayotte ; indicateurs au vert, efforts uniques comparés aux autres académies. L'exercice est facile car il mêle investissements dans le primaire, le secondaire, constructions scolaires (plus de 75 millions investit en deux ans) ...

L'Etat tente désespérément de rattraper le manque historique d'investissement financier et humain sur le territoire. Malheureusement **la réalité chiffrée\* met en valeur un investissement toujours insuffisant** pour nos conditions de travail et pour la réussite des élèves dont nous avons la charge. Les résultats aux examens nationaux ont-ils progressés ?

Malgré les pressions des inspecteurs pour « valoriser » le travail des élèves, entre 2020 et 2024 :

- le taux de réussite aux baccalauréats a baissé de 10% dans la série générale ;
- celui du DNB a baissé de 3% ;
- en BTS en revanche le taux de réussite a augmenté, il est de 52% en 2020 contre 33% 2019.

*Le nombre d'enseignants a augmenté ?*

Le rectorat n'en retient que les augmentations brutes et il y a bien eu des postes supplémentaires 182 nouveaux postes en 2025 : 80 dans le premier degré et 102 dans le second degré (plus de la moitié sont des contractuels). Ce n'était qu'une compensation de l'augmentation des effectifs car le ratio élève/prof était en 2019 de 15,2, c'est moins bien qu'à la rentrée 2024 avec 15,8.

*Il y a davantage de moyens financiers dans le second degré ?*

Le BOP0141 (budget opérationnel de programme pour le second degré) a baissé en un an de 6.6%.

*De meilleures conditions d'apprentissage en collège ?*

En 2021, 79.1% des collégiens ont suivi un parcours « fluide » de la 6ème à la 3ème, c'est 10% de moins que deux années auparavant.

*De meilleures conditions d'apprentissage en lycée ?*

En 2023, 59% des élèves avaient l'âge normal en seconde GT, ils n'étaient plus que 52% en terminale (-7 points).

En 2020, 67% des élèves avaient l'âge normal en seconde GT, ils n'étaient plus que 55% en terminale (-12 points).

## II. 2. Difficiles conditions de travail

Les conditions de travail sont difficiles : bruit, chaleur, humidité, des effectifs pléthoriques dans les collèges et les lycées entraînent une fatigue importante. Le besoin en construction d'établissement est criant, et en attendant de nombreux « modulaires » sont installés lorsqu'il y a de la place. Certains établissements sont par ailleurs quasi des constructions « modulaires » (collège de Kawéni 2 notamment). Les conditions de sécurité physique ne sont pas respectées. Les agressions à l'arme blanche se multiplient, et même si elles sont le fait d'éléments extérieurs la protection des établissements scolaires et plus globalement la mise en place de conditions décentes de sécurité est un enjeu syndical de premier plan. Le SNES continue à travailler sur ces questions par sa participation dans le cadre de la FSU au F3SCT (Formation Spécialisée de la Santé, Sécurité et des Conditions de Travail). Des « droits de retraits » sont effectués tous les ans dans de nombreux établissements.

### **Notre mission d'éducation est compromise :**

La moyenne d'élèves par classes au collège est de 27, alors qu'ils sont tous en REP ou REP +. Les élèves sont souvent fatigués, surtout au lycée, car ils doivent se lever tôt en raison d'un transport scolaire souvent défaillant et de nombreux embouteillages matinaux. La restauration scolaire n'existe que dans certains établissements, surtout des lycées. Ailleurs, ce sont des collations de piètre qualité.

Le niveau dans le secondaire est d'une faiblesse inquiétante au regard des résultats aux différentes évaluations et examens. Dans les écoles primaires, c'est le système des rotations qui perdure, surtout depuis le passage du cyclone CHIDO, On rajoute des locaux délabrés, du matériel pédagogique obsolète, et on a ainsi des éléments explicatifs de la faiblesse des résultats scolaires.

Pour résumer, accepter de travailler à Mayotte c'est :

- travailler dans des établissements surpeuplés (conçus pour 600 ou 900 élèves, ils accueillent jusqu'à 2000 collégiens, 3000 lycéens).
- travailler dans des conditions très difficiles (jusqu'à 37 – 38 degrés dans des salles mal ventilées).
- travailler dans des établissements où les conditions d'encadrement sont très insuffisantes (manque d'AED, d'AESH, d'infirmières scolaires, de co-psy...)

La violence a atteint aujourd'hui tous les établissements scolaires, à des degrés divers. Le manque de filières professionnelles après la 3ème conduit l'orientation de très nombreux élèves en Seconde GT alors qu'ils sont loin d'avoir le niveau.

## II. 3. Le projet éducatif du SNES

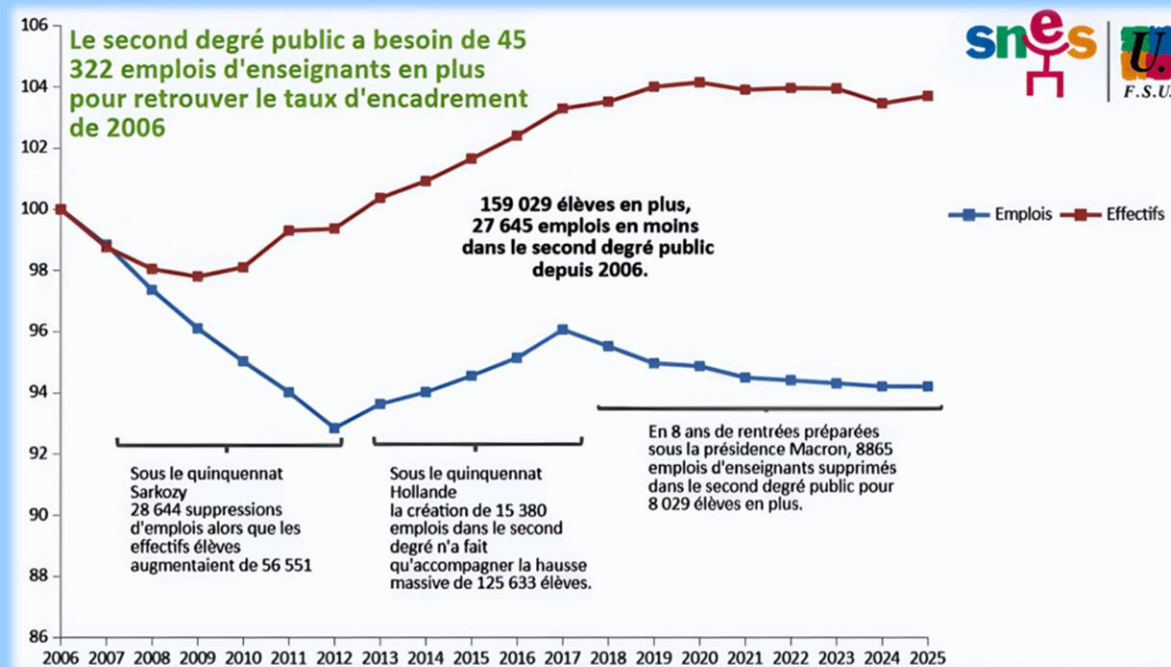
Notre projet éducatif pour Mayotte repose sur une analyse lucide de la situation locale : nous ne pouvons-nous satisfaire d'un système éducatif dont les résultats demeurent préoccupants et qui continue d'afficher des performances insuffisantes aux différentes évaluations nationales.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le devenir des bacheliers mahorais dans l'enseignement supérieur : **seuls 20 % des jeunes atteignent un niveau Bac+2 trois ans après l'obtention du baccalauréat**. Cette réalité doit nous interroger collectivement sur l'efficacité globale du parcours scolaire proposé aux élèves de l'île.

Le cycle d'entrée au collège nous paraît absolument déterminant. Nous défendons depuis longtemps le développement d'un véritable accompagnement en Français Langue Seconde (FLS), en nous appuyant sur les compétences déjà présentes chez de nombreux collègues, souvent insuffisamment reconnues ou mobilisées. Le rectorat semble enfin prendre cette problématique au sérieux et s'engage désormais dans un plan de formation spécifique.

Nous considérons également que certains programmes disciplinaires devraient mieux prendre en compte le contexte local, notamment en Histoire-Géographie et en Lettres Modernes. Une meilleure intégration des langues régionales de Mayotte — **shimaoré et kibushi** — pourrait constituer un levier important pour faciliter l'apprentissage du français, tout en conservant bien entendu comme objectif final la réussite aux examens nationaux.

Plus largement, nous pensons que l'éducation à Mayotte doit bénéficier d'une politique éducative ambitieuse et adaptée aux réalités du territoire. Cela passe notamment par une **baisse significative des effectifs par classe**, en collège comme en lycée, avec un objectif moyen de 26 élèves maximum par classe.



Mayotte sert aujourd'hui trop souvent de **terrain d'expérimentation pédagogique**, parfois en avance sur la métropole, sans que les moyens nécessaires ne soient réellement engagés. Cette situation produit désillusion, décrochage et perte progressive de confiance chez de nombreux élèves comme chez leurs familles, comme en témoignent les taux particulièrement faibles de réussite dans l'enseignement supérieur.

La politique d'orientation doit également être profondément repensée : elle doit être à la fois plus réaliste et plus ambitieuse, notamment par une diversification beaucoup plus importante des filières professionnelles.

À l'heure actuelle, l'offre éducative du second degré demeure déséquilibrée, avec une place disproportionnée accordée à la filière STMG, tandis que l'enseignement professionnel reste largement concentré sur quelques filières limitées (commerce, secrétariat, comptabilité). Une part importante des élèves se retrouve orientée en seconde générale faute de places disponibles en Bac professionnel ou en CAP, indépendamment de leur projet réel.

L'enseignement professionnel souffre également d'un manque chronique de moyens matériels et d'une offre de formation encore insuffisamment diversifiée.

Par ailleurs, selon plusieurs estimations relayées par les associations de protection de l'enfance et les observatoires locaux, **près de 15 000 enfants demeureraient aujourd'hui non scolarisés à Mayotte**, ce qui constitue une situation inacceptable dans un département français.

Enfin, la carte scolaire, tant dans le premier que dans le second degré, ne répond pas aujourd'hui aux besoins du territoire. Les créations ou suppressions de postes suivent essentiellement l'évolution démographique sans réelle politique volontariste de rattrapage. Il n'existe pas, à ce jour, de plan massif de création de classes permettant de desserrer durablement la pression démographique qui pèse sur les établissements.

Pour la FSU, cette situation traduit une réalité préoccupante : **Mayotte ne bénéficie toujours pas d'une politique éducative à la hauteur des enjeux humains, sociaux et républicains auxquels le territoire est confronté.**

### Mayotte après le cyclone Chido

La moitié des habitants de Mayotte a moins de 18 ans et le taux de fécondité dépasse les trois enfants par femme. Fournir les moyens matériels et humains est un défi que les autorités n'ont pas pu ou voulu surmonter. Dans le second degré, on entasse les élèves dans des établissements en ajoutant des préfabriqués pour augmenter les capacités d'accueil. Des collèges dépassent les 1 500 élèves, des lycées 2 000 ! La promiscuité engendre des violences qui conduisent à des droits de retrait réguliers. Les constructions traînent. Le dernier collège construit date de 2019 ! Dans le premier degré, c'est pire. Le standard est la rotation, une salle accueille une classe le matin, une autre l'après-midi. Depuis Chido, aucune école détruite n'a été reconstruite. 8 % des élèves n'ont pas leurs 24 heures hebdomadaires et des milliers d'enfants ne sont pas scolarisés. Les grèves menées par la FSU, en intersyndicale, du 21 au 23 avril ont réussi à mettre ce dernier sujet dans le débat public et à faire évoluer positivement le discours du rectorat mais des actes concrets sont attendus.

#### Postes non pourvus

La volonté politique d'un recours massif à la contractualisation depuis 2016, plus de 60 % dans le second degré et le *turn-over* permanent des personnels ne permettent pas d'avoir assez d'agent-es formé-es dans les établissements et au rectorat. La FSU a obtenu des avancées à la suite du passage de Chido. Des revendications ont été entendues (mise en place de l'Ircantec, indemnité pour exercer en lycée) mais sont en attente d'application. L'attractivité et la stabilité de personnels formés sont vitales pour les élèves et ont toute leur part dans les revendications du SNES-FSU. Restent encore à obtenir, entre autres, l'augmentation de la majoration de salaire et un plan de titularisation.

## II. 4. Mutations inter, intra et vœux d'établissements

Avant d'enregistrer vos vœux à l'intra, prenez le temps de prendre en compte les informations qui suivent. Elles n'ont pas une valeur absolue, chaque situation relevant d'une appréciation individuelle, mais elles peuvent vous aider lors de vos choix.

Vos vœux : Il existe actuellement 22 collèges et 11 lycées implantés un peu partout sur l'île. Enseigner ou habiter dans un de ces endroits ne présente pas les mêmes avantages. Il faut impérativement **tenir compte des temps de trajet et non des distances kilométriques** ! En quelques années, presque tous les établissements du second degré sont devenus surchargés !

Un plan de construction existe mais la réponse aux besoins qui devrait être immédiate mais beaucoup de temps à se réaliser... La mise en place de modulaires en urgence ne résout pas le problème au fond. Il est fort peu probable que le rythme des constructions s'accélère dans un contexte où le nombre d'élèves à scolariser ne cesse de croître. En parallèle à l'amélioration des conditions de travail, le SNES-FSU revendique une amélioration conséquente de l'attractivité financière.

Crise de recrutement oblige, les vœux des nouveaux arrivants, s'ils sont bien faits – et nous vous engageons à nous consulter bien avant l'ouverture du serveur du mouvement intra- sont largement satisfaits malgré la politique récente de geler des postes. Mais la crise de recrutement des enseignants n'a pas que des avantages pour le mouvement intra.

Les zones les plus demandées sont le sud, Petite Terre et de plus en plus le centre de l'île. Les collèges, tous en éducation prioritaire attirent beaucoup plus que les lycées.



# III. Etat des lieux

## III. 1. Crise de recrutement

La crise de recrutement actuelle, se traduisant par une proportion de contractuels en augmentation incessante depuis plusieurs années dans le second degré (plus de 60% aujourd'hui contre 5% en 2011) ne pourra trouver de solution que si le gouvernement et le rectorat prennent la mesure de la situation. Il s'agit d'améliorer les conditions de séjour et d'enseignement et d'augmenter les rémunérations. Il n'y aura pas davantage de titulaires si les avantages en nature ne sont pas au rendez-vous. Le gouvernement le sait mais assume sa politique d'augmentation du nombre de contractuels et ne propose comme solution que la mise en place d'un CAPES au rabais à affectation locale.

Les ministres et recteurs qui se sont succédé nous ont assuré entendre nos demandes d'amélioration de l'attractivité et de la stabilisation des titulaires, mais à ce stade, nous n'avons encore aucune mesure réellement susceptible de renverser la tendance. La majoration de traitement de tous les non-titulaires du MEN au même titre que les titulaires est un point positif que le SNES a obtenu par l'action en 2013.

Mais le gouvernement, depuis cette même date, s'est acharné à dissuader les collègues de venir à Mayotte :

- En baissant les rémunérations par la publication du décret du 28 octobre 2013, qui a pris son plein effet en 2017 par la création d'une [Indemnité de Sujétion Géographique \(ISG\)](#) de 20 mois pour 4 ans **par couple** et non plus **par agent** contrairement à l'ancienne indemnité d'éloignement... ;
- En baissant le pouvoir d'achat par la création d'une fiscalité confiscatoire sur l'ISG ;
- En empêchant les agents non-titulaires de [cotiser à la caisse de retraite complémentaire IRCANTEC](#) et en n'appliquant pas le décret pourtant publié quant à sa mise en place ;
- En n'octroyant pas aux collègues [l'ASA dont ils ont le bénéfice théorique depuis 2015](#) sur une grande partie de l'île !
- En limitant les conditions d'éligibilité au Remboursement Partiel de Loyer depuis son conditionnement à une déclaration de CIMM hors Mayotte ;
- En ne payant pas les collègues en temps et en heure... et d'une manière générale en étant **presque systématiquement en retard sur toute demande si tant est qu'elle reçoive une réponse.**

À noter une progression : les bonifications retraite ont été rétablis à la moitié par une jurisprudence du conseil d'état en date d'octobre 2019 ; aussi, deux années travaillées ici équivalent à trois années cotisées.

## III. 2. Se syndiquer au SNES

Avec plus de **500 adhérent·es** et entre **70 % et 80 % des sièges remportés lors des élections professionnelles (CAP, CCP et CSA)**, le SNES-FSU demeure de loin la première organisation syndicale du second degré à Mayotte, la plus représentative et la plus engagée dans la défense des personnels.

Nous sommes profondément attachés à la défense **individuelle et collective** des collègues. Compte tenu de l'éloignement géographique et des spécificités locales, la défense des personnels passe nécessairement par un **rapport de force construit localement**, au plus près des réalités du territoire.

### Nos combats d'hier... et nos victoires

Ces dernières années, le SNES-FSU Mayotte a notamment lutté :

- Pour une politique éducative plus ambitieuse, avec une baisse des effectifs par classe et davantage de moyens pour les établissements ;
- Pour un système d'inspection prenant réellement en compte les spécificités locales ;
- Pour le paiement rapide des différentes indemnités dues aux personnels ;
- Pour l'ouverture des congés de formation aux contractuels après trois ans d'ancienneté, conformément à la réglementation — revendication obtenue ;
- Pour un maintien à 100% des primes et indemnités en cas de congé maladie – revendication obtenue ;
- Pour le respect des engagements et des textes réglementaires de l'État (fiscalité, décret de 1996, remboursement partiel de loyer, indemnités diverses...).

**La situation actuelle de Mayotte n'est pas une fatalité.**

**Elle résulte de choix politiques qui entretiennent durablement les inégalités, fragilisent le service public d'éducation et épuisent les personnels.**

**Le SNES-FSU Mayotte continuera, comme il l'a toujours fait, à défendre les collègues, à obtenir des avancées concrètes et à porter une ambition forte pour l'école publique sur le territoire.**

### Nos revendications actuelles

Aujourd'hui encore, le SNES-FSU Mayotte poursuit plusieurs combats majeurs :

#### 1) Rémunérations et attractivité

Nous revendiquons :

- Une **augmentation de la majoration de traitement ("indexation")**, portée à **au moins 60 %**, au regard du coût réel de la vie à Mayotte ;
- La réécriture du [décret n°2013-314 du 15 avril 2013](#), qui a profondément dégradé les conditions financières d'exercice ;
- Le versement d'**une ISG par fonctionnaire**, y compris pour les couples de collègues ;
- Le maintien des majorations familiales (**10 % pour le conjoint, 5 % par enfant**) indépendamment du lieu de résidence ;
- Le versement de l'ISG aux **néo-titulaires**, revendication actuellement portée en contentieux avec l'appui de notre avocat ;
- Un réaménagement fiscal de l'ISG, afin qu'elle soit traitée comme revenu exceptionnel et n'exclue pas les collègues de certains droits sociaux.

## 2) Carrière et retraite

Nous exigeons :

- Le maintien intégral des bonifications retraite hors Europe (anciennement ITR), régulièrement menacées par les réformes successives ;
- L'application immédiate des dispositifs prévus par la loi Mayotte, notamment **l'affiliation des non-titulaires à IRCANTEC** ;
- Une indemnité de résidence portée au taux maximal de **3 %**.

## 3) ASA et reconnaissance des conditions d'exercice

Nous demandons :

- Une actualisation immédiate de la liste des établissements ouvrant droit aux **Avantages Spécifiques d'Ancienneté (ASA)**, toujours fondée sur un arrêté obsolète du **16 janvier 2001** ;
- L'extension des ASA à l'ensemble des établissements de Mayotte ;
- La poursuite de notre action contentieuse, y compris devant le Conseil d'État si nécessaire, pour les personnels injustement exclus du dispositif.

À ce jour, après cinq années consécutives dans certains établissements classés, les personnels peuvent obtenir jusqu'à **400 points de bonification mutation** ainsi qu'un avancement accéléré d'échelon. Ce dispositif doit être étendu et actualisé.

## 4) Logement

Face à la crise du logement que connaît le territoire, nous revendiquons :

- La pérennisation et l'augmentation du **remboursement partiel de loyer (RPL)** ;
- L'application du mode de calcul le plus favorable, comme cela existe déjà dans d'autres administrations ;
- Une aide au logement pour l'ensemble des agents locataires exerçant à Mayotte.

Un contentieux est actuellement engagé sur ce sujet afin d'obtenir le strict respect de la réglementation.

## 5) Mobilité et conditions de séjour

Le SNES revendique :

- L'abaissement à **un an** de la condition de service ouvrant droit à l'IFCR, afin de l'ouvrir notamment aux néo-titulaires volontaires ;
- La sécurisation des réintégrations après un séjour à Mayotte, avec respect strict de l'académie d'origine ;
- Le maintien des bonifications mutation après cinq années de service effectif ;
- La possibilité de muter vers le Pacifique (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) en modifiant le décret de 1996, combat porté depuis plusieurs années auprès du ministère.



### Pour une véritable politique éducative à Mayotte

La situation éducative actuelle n'a rien d'une fatalité : elle résulte de choix politiques insuffisants.

Aujourd'hui :

- Près de **15 000 enfants seraient non scolarisés** sur le territoire selon plusieurs estimations associatives ;
- Aucune politique volontariste de réduction des effectifs n'est réellement engagée ;
- Les dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté demeurent très insuffisants ;
- L'école inclusive reste largement sous-dotée malgré des besoins considérables.

Le manque de structures adaptées (MDPH, ULIS, RASED, postes spécialisés) conduit trop souvent à faire reposer sur des enseignants non formés la prise en charge d'élèves aux besoins complexes.

À titre d'exemple, en CE1 :

- Seulement **52 % des élèves maîtrisent la lecture de manière satisfaisante**, contre près de 60 % au niveau national ;
- En mathématiques, **45 % maîtrisent les nombres jusqu'à 100**, contre 66 % à l'échelle nationale.

### III. 3. Les conditions de rémunérations spécifiques à Mayotte

qui n'a jamais eu lieu : cela a signifié un fort recul des

#### La majoration de traitement

Les personnels affectés à Mayotte bénéficient d'une majoration de traitement de 40% - souvent appelée "indexation". Ce complément de rémunération vise à prendre en compte les contraintes particulières d'exercice, l'éloignement, ainsi que le niveau élevé du coût de la vie sur le territoire. Il est calculé sur le traitement indiciaire et évolue donc avec la carrière de l'agent. Si cette majoration constitue un élément important de l'attractivité de Mayotte, elle demeure insuffisante au regard des réalités locales : tension sur le logement, coût des importations, difficultés d'accès à certains services, insécurité, contraintes de déplacement et conditions matérielles souvent dégradées. Les événements récents, notamment les conséquences des cyclones Chido et Dikeledi, ont encore mis en lumière la vulnérabilité du territoire et les charges supplémentaires supportées par les personnels... Le SNES-FSU revendique en conséquence une revalorisation de cette majoration à au moins 60%, afin de mieux répondre aux conditions réelles de vie et de travail à Mayotte.

La majoration de traitement étant calculée directement sur le traitement de base, elle diminue mécaniquement en cas d'arrêt maladie, et disparaît presque totalement depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2024-641 réformant la prévoyance des agents publics (ce complément de traitement y est assimilé à une indemnité...). Le SNES-FSU milite pour une



conservation pleine de la majoration de traitement en cas d'arrêt dans la mesure où ses conditions d'existence sont inchangées que l'on ou non malade...

#### L'indemnité de sujétion géographique (ISG)

Le Décret n° 2013-314 du 15 avril 2013 créant l'indemnité de sujétion géographique aux fonctionnaires de l'Etat titulaires et stagiaires et aux magistrats affectés à Mayotte a constitué une régression par rapport à la situation précédente.

Les collègues nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 perçoivent une indexation (majoration de salaire) de 40% + une Indemnité de sujétion géographique (ISG) à Mayotte. Calculée sur une durée de 4 années, l'ISG est fixée à 20 mois du traitement indiciaire brut payée en 4 fractions de 5 mois chacune : lors de l'installation, en fin de 2<sup>ème</sup> année, en fin de 3<sup>ème</sup> puis de 4<sup>ème</sup> année. Un départ anticipé sera pénalisé financièrement. Une majoration de 10% pour le conjoint et 5% par enfant à charge à condition qu'ils accompagnent le fonctionnaire à Mayotte (art. 5) ce qui est un recul par rapport au décret de 1996.

L'ISG n'est attribuée qu'à un seul agent pour les postes doubles (art 6). C'est un point central et un recul très important qui s'ajoute aux 20 mois au lieu des 26 promis... Ajoutons à ceci que l'ISG est fiscalisée depuis sa création. La différence est encore plus forte avec l'ancienne indemnité d'éloignement (IE). On revient à la « négociation » d'avril et juin 2013

rémunérations pour les nouveaux arrivants et les suivants.

Le SNES a fait le calcul des pertes occasionnées par les décrets de 2013 rapportées à la situation précédente sous les décrets de 1996. En comptant les baisses dues aux diverses mesures réglementaires, la différence sur 4 ans pour un couple de collègues est de 42 mois en moins et pour un collègue seul de 12 mois en moins.

#### L'Indemnité Forfaitaire de Changement de Résidence (I.F.C.R.)

Les modalités de prise en charge du voyage ont régressé.

Le Ministère prend en charge le prix du billet d'avion et du déménagement pour le fonctionnaire muté à Mayotte et sa famille (les enfants doivent avoir moins de 20 ans et être rattachés fiscalement aux parents). Pour en bénéficier, il faut justifier de 4 ans d'ancienneté en métropole ou dans le même DOM... Le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2016 a rétabli une prise en charge à 100% à la suite de l'action déterminée du SNES sur ce point. Ces frais sont pris en charge par l'académie d'origine et non par Mayotte. Les transports province/Paris sont aussi pris en charge, mais leur remboursement est parfois long, pensez à conserver vos billets de train ou d'avion.

Les collègues en provenance de l'AEFE sont invités à voir avec l'AEFE directement. Seul l'arrêt de mutation est nécessaire pour obtenir l'I.F.C.R., toute autre demande de votre académie est non avenue (nombreux sont les recteurs qui multiplient les demandes d'information pour ralentir les paiements). Contactez le

SNES Mayotte pour tout problème de calcul de l'IFCR.

Attention, le droit à l'IFCR et au billet d'avion pour le conjoint est soumis à un plafond de ressources. Une des deux conditions suivantes doit être respectée :

1. Le conjoint ne doit pas avoir de ressources supérieures à l'indice 340 ;
2. Les ressources du couple ne doivent pas excéder 3,5 fois l'indice 340.

Le SNES revendique le paiement d'une I.F.C.R. tous les collègues nommés sur l'île en abaissant la condition de durée de service à un an.

### **Congé bonifié**

Le décret 2020-851 du 2 juillet 2020 a porté réforme des congés bonifiés institués à Mayotte par la départementalisation. Il faut d'abord savoir que lors de ce congé, l'indexation est supprimée. La prise en charge des frais de voyage à 50% pour les résidents au bout de 60 mois est supprimée. Ils ne sont plus visés par le décret. Le décret ouvre le droit aux contractuels en CDI MAIS à condition d'avoir son CIMM reconnu en dehors de la collectivité d'exercice ce qui exclut de fait les contractuels mahorais. Il limite à 31 jours la durée du congé MAIS ouvre la possibilité de le prendre à toutes les vacances scolaires, pas seulement les grandes, enfin, pour les éligibles, il ouvre la possibilité de prendre ce congé tous les deux ans au lieu de trois dans l'ancien système.

### **Bonifications retraite**

À Mayotte, comme tous les personnels qui ont effectué une partie de leur carrière hors d'Europe, nous bénéficions d'une bonification de trimestres. Elle doit compenser les conditions

d'exercice et de vie parfois très difficiles que vivent ces personnels. Les gouvernements qui se sont succédés ont cherché à éliminer ou réduire cet avantage : fin de la prise en compte des bonifications pour la surcote, et tentative de réduire la bonification pour Mayotte à un tiers de la durée de service au lieu de la moitié - tentative qui a fini par échouer sur une jurisprudence du conseil d'état -, et aujourd'hui suppression pure et simple si la retraite par points était adoptée. Nous tenons ici à rappeler aux collègues qui auraient déjà acquis dans leur carrière des droits à bonifications, qu'ils ne pourront les faire valoir que si, au moment de leur départ à la retraite, ces bonifications sont toujours validées par loi. RIEN n'est acquis avant cette date ! Ainsi, fin 2008, le projet de loi sécurité sociale prévoyait l'annulation - forcément rétroactive - de ces bonifications pour les DOM-COM. Il a fallu la mobilisation des collègues (1000 manifestants à Nouméa) et l'appui de la FSU nationale pour faire échouer cette nouvelle dégradation de nos retraites. Nous restons bien évidemment mobilisés sur ce dossier.

### **Le remboursement partiel de loyer (RPL)**

Le remboursement partiel de loyer constitue un dispositif destiné à compenser l'incapacité de l'État à loger ses agents en atténuant le coût particulièrement élevé du logement à Mayotte. Il permet, à condition de faire reconnaître la localisation de son CIMM en dehors de la collectivité d'exercice, la prise en charge d'une partie du loyer acquitté par les personnels titulaires. Le montant versé varie selon le loyer et l'échelon (dégressif). En cas de changement de logement, les droits doivent être réexaminés. Le

SNES-FSU rappelle que ce remboursement demeure partiel et ne compense qu'imparfaitement la réalité des loyers pratiqués sur le territoire. Il revendique une amélioration du dispositif, une ouverture des droits à l'ensemble des agents (titulaires ou non) et une simplification des démarches.

### **Perspectives après Mayotte**

Nous conseillons aux collègues désireux de venir à Mayotte de garder à l'esprit qu'il est nécessaire rester 4 ans pour bénéficier de la totalité de la nouvelle ISG (indemnité de sujétion géographique) et de l'IFCR. Pour avoir les 400 points de bonification de mutation, il faudra rester 5 ans (dans le même établissement). Le SNES Mayotte considère que ces mesures, si elles sont justifiées, ne suffiront pas à garantir la stabilisation des collègues. En aucun cas, elles n'exemptent le gouvernement de décider d'augmenter l'attractivité financière.

Par ailleurs, si vous partez à l'AEFE détaché, il faut vous rapprocher d'eux pour l'indemnisation de vos frais de changement de résidence et billet d'avion.

Le détachement n'est pas de droit, l'avis favorable ou non est donné par le Ministère. Attention, si vous faites moins de deux ans à Mayotte avant d'en partir (détachement ou mouvement régulier) il vous sera demandé de rembourser les fractions d'ISG perçues. Il faut savoir également qu'après détachement depuis Mayotte, votre académie d'origine reste Mayotte sauf à avoir été détaché avant 2014.

# IV. Préparer son arrivée

## IV.1. Le déménagement

Plusieurs sociétés sont présentes à Mayotte. Nous ne pouvons recommander aucune compagnie en particulier. Certaines sont plus fiables que d'autres, mais il n'existe aucune certitude dans ce domaine. L'entreprise AGS possède un réseau important en métropole et en outre-mer. Toutes sont tributaires du bateau qui transportera votre déménagement. Or, **les contraintes de la navigation maritime ne permettent pas de certifier à 100 % la date d'arrivée d'un navire. Un conseil : prévoir large pour les dates.** Il vaut mieux que votre déménagement arrive 15 jours avant plus tôt qu'un mois après votre arrivée.

Faites attention à la manière dont sera assurée votre déménagement et conservez les factures et photographies des objets de valeur. Il est conseillé de prendre un grand soin à la rédaction de votre inventaire carton par carton, car c'est sur cette base que vous pourrez être remboursé le cas échéant.

Vous pouvez louer à une société et expédier vous-même un conteneur. Prévoyez une mezzanine sur vous emportez votre véhicule (cette opération doit obligatoirement être faite par des dockers professionnels). Cependant, si vous optez pour cette solution, vous devrez payer en sus les démarches de dédouanement et de transport jusqu'à votre domicile. Ce qui peut sembler économique au départ ne l'est pas forcément à l'arrivée. Mais cela peut s'avérer payant car cela vous évitera de faire tous les magasins de Mayotte pour trouver finalement des produits de basse qualité.

Vous disposez de 6 mois pour faire venir vos affaires personnelles en franchise, dans les mêmes conditions que lors de votre arrivée dans l'île.

En arrivant à Mayotte, **vous pourrez être amenés à payer de lourdes taxes** (le véhicule si vous le possédez depuis moins de deux ans). Ces taxes sont une source de revenu non négligeable pour le conseil départemental de Mayotte et on ne vous en fera pas grâce. Renseignez-vous auprès des services douaniers et de votre compagnie de déménagement.



## Qu'emporter ?

Pour lutter contre les risques du paludisme, dengue et chickungunya, particulièrement virulents à Mayotte, le plus simple et le plus efficace est la prévention : moustiquaires imprégnées, produits corporels, etc. **Consultez votre médecin pour un avis médical** professionnel. Le mobilier doit être simple et solide. L'électroménager, matériel HI-FI, TV et vidéo peuvent être achetés sur place, ainsi que votre réfrigérateur, congélateur et machine à laver. N'emportez pas de matériel de luxe, car les cambriolages sont fréquents et les appareils souffrent de l'humidité. Vous pouvez emporter votre ordinateur et son équipement, mais attention aux coupures intempestives et inattendues d'EDM (Electricité de Mayotte). L'ensemble de l'île est desservi par Orange, SFR et Only (opérateurs de téléphonie mobile). Comparez les offres et les tarifs avant de faire votre choix. La fibre arrive tout doucement à Mamoudzou, Koungou, Tsingoni et Petite-Terre. Apportez votre propre documentation pédagogique et vos manuels scolaires car vous ne trouverez pas grand-chose sur place, surtout concernant le second degré.

## Emporter la voiture ?

Elle est indispensable à Mayotte. Le réseau routier est par endroits en très mauvais état. Amateurs des deux roues : faites attention à la saison des pluies, aux nombreux virages, au gravier et à la boue sur le bord des routes, et aux nombreux animaux qui circulent librement (chats, chiens, makis, chèvres, vaches...). **On compte les déplacements en temps et non en kilomètres** : une heure en moyenne pour 30 – 40 km. Vu l'état des routes, de la qualité des carburants et du climat, les véhicules souffrent beaucoup à Mayotte. Vous avez la possibilité d'acheter des véhicules d'occasion sur place, mais il est conseillé de le faire avant juillet, lors du départ des collègues en fin de séjour. En septembre, **les véhicules en bon état deviennent rares et très chers**. Le prix du neuf est excessivement supérieur à celui de métropole. Si vous décidez d'importer votre véhicule, vous devez en être propriétaire depuis au moins un an (carte grise à votre nom) pour éviter d'être fortement taxé. Eviter d'emporter un véhicule trop sophistiqué, car l'entretien et les réparations seront alors facteurs de préoccupation (de nombreuses pièces détachées manquent). Les marques françaises ainsi que certaines marques étrangères courantes présentent l'avantage de pouvoir trouver plus facilement des pièces détachées. Dans tous les cas, le budget automobile est très élevé.

Autre alternative : des agences de location de véhicules (tropik location, Avis, Europcar) sont implantées à Mamoudzou, Petite-Terre, Tsimkoura. Les prix sont assez élevés, mais on peut louer une voiture pour une longue ou courte durée.

## IV. 2. Quelles démarches AVANT le départ ?

Consultez régulièrement [le site du rectorat](#) et son livret d'accueil angélique...pour les démarches administratives. N'oubliez pas vos vaccinations.

Prenez contact avec votre académie d'origine pour demander l'IFCR (Indemnité forfaitaire de changement de résidence). Pour les collègues venant des lycées français à l'étranger, contactez l'AEFE. Lorsque vous déposez votre demande d'IFCR, conservez un double. L'IFCR doit être payé avant votre départ à Mayotte, mais bien souvent le retard s'accumule sur plusieurs mois ce qui est inacceptable.

Vous pouvez aussi faire une demande d'avance sur salaire (deux mois de traitement brut) afin d'anticiper tout problème financier lié à votre installation (comme le non-versement du salaire au mois de septembre, pratique courante de certains gestionnaires...). Il suffit d'en faire la demande à votre rectorat d'origine. Vous devrez rembourser cette avance pendant 4 mois, en général d'octobre à février. Attention ! Certains gestionnaires zélés « oublient » d'arrêter les prélèvements au-delà des 4 mois...

Avant votre départ de métropole, assurez-vous que votre rectorat d'origine a bien transmis votre certificat de cessation de paiement au rectorat de Mayotte.

D'une façon générale, **conservez toujours une preuve de vos dépôts et autres démarches afin de pouvoir défendre vos droits en cas de litige ou de retard**. Le tribunal administratif ne vous donnera raison que si vous présentez ces documents. De même, conservez  votre carte d'embarquement, elle peut vous être demandée par votre établissement d'affectation afin d'attester votre date d'arrivée à Mayotte (**pour les contractuels, votre mail d'affectation doit être antérieur à votre carte d'embarquement pour bénéficier de la prime d'installation**).

Enfin, dès votre arrivée, si vous constatez des difficultés pour recevoir les indemnités qui vous sont dues, contactez le SNES MAYOTTE, qui vous défendra efficacement.

A votre arrivée, n'oubliez pas de vous syndiquer au SNES, car vous rencontrerez de toute évidence des difficultés sur le paiement des salaires, des indemnités, la reconnaissance du CIMM, la remise en cause de nos statuts, de nos conditions de séjour, etc....



## ANNEXE 1 : Petite Histoire de Mayotte

Mayotte, île volcanique formée il y a 8 millions d'années, est la plus ancienne des quatre îles de l'archipel des Comores. Modelé par l'érosion, son relief est peu élevé tandis que ses côtes sont très découpées avec de nombreuses baies et îlots. Une barrière de corail l'enserme pour constituer un des plus vastes lagons du monde. Le climat, la végétation, la faune et la flore traduisent l'influence de l'Afrique et de Madagascar.



La population de l'île est le fruit de nombreuses migrations : dès les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> siècles, des populations africaines bantoues et malaisiennes s'y établissent. Elles sont suivies au 9<sup>ème</sup> siècle par des navigateurs issus du Moyen orient qui introduisent l'Islam. Mayotte est alors un lieu de production métallurgique où se rencontrent de nombreuses cultures de l'océan Indien. Avec le déclin de la présence malgache aux

12<sup>ème</sup> – 13<sup>ème</sup> siècles, l'île entre sous l'influence swahili. Elle est réputée au 16<sup>ème</sup> siècle pour l'exportation d'esclaves vers le monde musulman. A cette époque, Mayotte est gouvernée par des sultans originaires de la côte africaine, les Chiraziens. Pendant cette période de prospérité, des cités se développent sur la côte occidentale. En raison des récifs qui l'entourent, peu de navires européens passent dans la région, mais certains nous ont laissé d'intéressantes descriptions entre les 16<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle.

Les guerres et les troubles du 18<sup>ème</sup> siècle amorcent un important déclin démographique (15 000 habitants au 17<sup>ème</sup> siècle, 3000 au début du 19<sup>ème</sup> siècle).

Dans le jeu d'influence des puissances occidentales, Mayotte intéresse particulièrement la France qui l'acquiert auprès de son dernier sultan, le sakalava Andriantsouli, en 1841.

L'administration coloniale encourage l'installation de planteurs qui cultivent la canne à sucre. Ces activités périssant, elles sont remplacées par la culture de la vanille et l'introduction de l'ylang au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Mayotte et les autres îles des Comores

deviennent un protectorat en 1890, sous l'administration du gouvernorat général de Madagascar avant la première guerre mondiale.

En 1945, l'archipel des Comores obtient le statut de collectivité d'outre-mer. Un referendum sur l'indépendance des îles des Comores est organisé en décembre 1974. Le décompte des voix île par île témoigne du souhait de Mayotte de rester au sein de la République française à 63,8 %.

Plusieurs consultations ont par la suite confirmé cette volonté des mahorais de rester français pour ne pas être comoriens. Mayotte est depuis 2011 un département français d'outre-mer. Pourtant, le niveau de vie de la population est parmi les plus faibles d'outre-mer.

En 2025, on compte 119 636 élèves dans le secteur public, pour une population estimée à 329 000 habitants, soit 36,4 % de la population mahoraise à l'école publique. L'île a vu en quelques années s'installer la modernité avec ses avantages et ses inconvénients. Si des espoirs sont placés dans le tourisme, l'île reste économiquement très dépendante de la métropole. De nombreux mahorais vivent à La Réunion et en métropole.

## ANNEXE 2 : Liste (non exhaustive) des crèches et écoles privées ou associatives

Lieu	Crèche	Maternelles	École primaire	Collèges et lycées
Petite-Terre (PT)	Micro-crèche Moina Boutchou Wana Mawa 02 69 63 87 04 Association Garderie des Beaux enfants 02 69 60 07 43 <a href="mailto:agbepetiteterre@gmail.com">agbepetiteterre@gmail.com</a>	Les Colibris 02 69 63 18 93 <a href="mailto:ecole.lescolibris.mayotte@gmail.com">ecole.lescolibris.mayotte@gmail.com</a> Jadessiane 0269 646 187 <a href="mailto:contact@ecole-jadessiane.com">contact@ecole-jadessiane.com</a> Mongome 026960125959 <a href="mailto:associationmaoungadounia@gmail.com">associationmaoungadounia@gmail.com</a>	—	—
Mamoudzou	Crèche Enfants et Uni'vert : <a href="https://marionnettes.re/structures/detail/enfants-et-uni-vert">https://marionnettes.re/structures/detail/enfants-et-uni-vert</a> Association Garderie les Beaux Enfants 02 69 61 09 00 <a href="mailto:agbegrandeterre@gmail.com">agbegrandeterre@gmail.com</a> Les enfants des margouillats 06 39 25 70 17 <a href="mailto:lesenfantsdesmargouillats@hotmail.fr">lesenfantsdesmargouillats@hotmail.fr</a> Micro crèche Pas à pas 06 39 19 00 32 <a href="mailto:microcreechepasapas@adsm-mayotte.fr">microcreechepasapas@adsm-mayotte.fr</a>	Les Pitchounes 0269 62 33 70 <a href="mailto:association.maounga.dounia@gmail.com">association.maounga.dounia@gmail.com</a> Ecole A.P.E.E.M 0639 04 38 57 <a href="http://ecoleapeem.fr/">http://ecoleapeem.fr/</a>	Couleurs d'épices 0639 25 70 04 <a href="mailto:kaweni@elemayotte.org">kaweni@elemayotte.org</a> Dagoni School 0269 62 56 34 <a href="mailto:grainedemaesha@laposte.net">grainedemaesha@laposte.net</a>	Dagoni School 0269 62 56 34 (collège) Les Flamboyants 0269 60 74 27 (collège)
Koungou	Les petits Moana 06 39 01 99 20 <a href="mailto:lespetitsmoana@gmail.com">lespetitsmoana@gmail.com</a> Les Mini explorateurs 0639 66 55 54 <a href="mailto:creche@multiaccueil.yt">creche@multiaccueil.yt</a>	—	Les Roussettes 0639 25 06 09 <a href="mailto:apeplesroussettes@gmail.com">apeplesroussettes@gmail.com</a> Frimousse 0639 00 96 61 <a href="mailto:frimousse976@hotmail.fr">frimousse976@hotmail.fr</a> Les Marmailles 0639 66 25 84 <a href="mailto:ecolelesmarmailles@gmail.com">ecolelesmarmailles@gmail.com</a>	—
M'Tsamboro	Crèche Moilimou M'Boro <a href="https://marionnettes.re/structures/detail/moilimou-mboro">https://marionnettes.re/structures/detail/moilimou-mboro</a>	—	Je veux savoir 0269 62 39 04 <a href="mailto:ecole.jeveux-savoir976@gmail.com">ecole.jeveux-savoir976@gmail.com</a>	—
Tsingoni	Crèche Zaza Mzoury 02 69 62 40 65 Crèche Kara Raouki 02 69 62 43 17	—	Jean Itard Équilibre 0693 54 44 46/ 0639077494 <a href="mailto:ecolejeanitard@gmait.com">ecolejeanitard@gmait.com</a> / <a href="mailto:consultation.equilibre@gmail.com">consultation.equilibre@gmail.com</a>	—
Bandré	Petite Pousse du Sud 06 39 07 71 44 <a href="mailto:garde-rielappsud@gmail.com">garde-rielappsud@gmail.com</a> Wana Boutchou Wana Ylang 02 69 64 23 87	—	N'yamba <a href="mailto:ecoleassociativenyamba@yahoo.fr">ecoleassociativenyamba@yahoo.fr</a> Pomme Cannelle 06 39 06 24 82 <a href="mailto:pommecannellemayotte@gmail.com">pommecannellemayotte@gmail.com</a> Les Hibiscus +262 6 39 27 63 02 <a href="mailto:complexesco-laireleshibiscus56@gmail.com">complexesco-laireleshibiscus56@gmail.com</a>	Les Hibiscus+262 639 27 63 02 (collège/lycée)
Sada	—	Pain d'épices 0639 69 16 14 <a href="mailto:emilie@elemayotte.org">emilie@elemayotte.org</a>	—	—
Chirongui	—	Jardin d'épices 0639 25 80 75 <a href="mailto:hadjira@elemayotte.org">hadjira@elemayotte.org</a>	L'art de l'éducation 0639 01 01 02 <a href="mailto:direction.ecolelade@gmail.com">direction.ecolelade@gmail.com</a> Les Flamboyants 0269 61 55 17 <a href="mailto:ecole-mayotte@ecolelesflamboyants.fr">ecole-mayotte@ecolelesflamboyants.fr</a>	—
	—	Les Terrasses <a href="mailto:ecole.terrasses@gmail.com">ecole.terrasses@gmail.com</a>	—	—

## ANNEXE 3 : Articles de presse

Quelques exemples d'événements	Descriptions succinctes
<a href="https://www.franceinfo.fr/environnement/evenements-meteorologiques-extremes/secheresse/crise-de-l-eau-a-mayotte/">Crise de l'eau à Mayotte (Mayotte la 1ère) : https://www.franceinfo.fr/environnement/evenements-meteorologiques-extremes/secheresse/crise-de-l-eau-a-mayotte/</a>	Restrictions massives et tours d'eau impactant directement le quotidien ainsi que les établissements scolaires (fermetures ponctuelles).
<a href="https://www.linfokwezi.fr/?s=bus+scolaire">Caillassages de bus scolaires (Linfokwezi) : https://www.linfokwezi.fr/?s=bus+scolaire</a>	Transports scolaires pris pour cible, perturbant la scolarité.
<a href="https://www.linfokwezi.fr/?s=koungou">Violences urbaines à Koungou (Linfokwezi) : https://www.linfokwezi.fr/?s=koungou</a>	Affrontements réguliers impactant la sécurité des élèves, à Koungou comme ailleurs, mais moins fréquent dans le sud.
<a href="https://www.linfokwezi.fr/29-jours-de-barrages-et-les-dechets-saccumulent/">Barrages routiers (Linfokwezi) : https://www.linfokwezi.fr/29-jours-de-barrages-et-les-dechets-saccumulent/</a>	Barrages, affrontements et climat d'insécurité.
<a href="https://la1ere.franceinfo.fr/mayotte/l-etat-lance-a-mayotte-kingia-la-petite-sur-de-wuambushu-et-place-nette-1689344.html">Opérations de "décasages" (Mayotte la 1ère) : https://la1ere.franceinfo.fr/mayotte/l-etat-lance-a-mayotte-kingia-la-petite-sur-de-wuambushu-et-place-nette-1689344.html</a>	Opération de sécurité ayant généré tensions et perturbations locales, et ses suites.
<a href="https://www.linfokwezi.fr/droit-de-retrait-des-conducteurs-des-perturbations-sur-le-reseau-de-transport-scolaire-halo/">Droits de retrait et grèves transports scolaires (Linfokwezi) : https://www.linfokwezi.fr/droit-de-retrait-des-conducteurs-des-perturbations-sur-le-reseau-de-transport-scolaire-halo/</a>	Mouvements sociaux affectant les déplacements des élèves, en réaction notamment aux caillassages des bus scolaires.
<a href="https://www.franceinfo.fr/societe/education/c-est-du-bricolage-a-mayotte-une-rentree-scolaire-chaotique-entre-ecoles-fermees-greve-des-profs-et-manque-de-materiel_7034384.html">Classes surchargées et manque de moyens (Mayotte la 1ère) : https://www.franceinfo.fr/societe/education/c-est-du-bricolage-a-mayotte-une-rentree-scolaire-chaotique-entre-ecoles-fermees-greve-des-profs-et-manque-de-materiel_7034384.html</a>	Effectifs élevés et conditions d'enseignement dégradées.
<a href="https://www.linfokwezi.fr/revue-de-presse-insecurite-tensions-et-mobilisation/">Insécurité scolaire (Linfokwezi) : https://www.linfokwezi.fr/revue-de-presse-insecurite-tensions-et-mobilisation/</a>	Incidents signalés dans ou autour des établissements.
<a href="https://www.linfokwezi.fr/inondations-plusieurs-ecoles-touchees/">Inondations (Mayotte la 1ère) : https://www.linfokwezi.fr/inondations-plusieurs-ecoles-touchees/</a>	Écoles inondées à la suite d'importants épisodes pluviaux.
<a href="https://www.franceinfo.fr/recherche/?request=gr%C3%A8ve+enseignants+mayotte">Mobilisations enseignants (Mayotte la 1ère) : https://www.franceinfo.fr/recherche/?request=gr%C3%A8ve+enseignants+mayotte et voir aussi https://mayotte.snes.edu/-Action-.html</a>	Actions dénonçant les conditions de travail et d'enseignement.

## ANNEXE 4 : Conseils de sécurité

Mayotte est un territoire riche, vivant et accueillant, mais qui demande parfois davantage d'anticipation qu'ailleurs. Une bonne information locale et quelques habitudes simples permettent de vivre sereinement le séjour.

**Numéros utiles :** **17** : Police / Gendarmerie - **18** : Pompiers - **15** : SAMU - **112** : Urgences (portable) - Suivre les canaux officiels : Préfecture, Gendarmerie de Mayotte, rectorat, mairie.

**Déplacements et vie quotidienne :** Éviter les déplacements inutiles lors de tensions locales, barrages ou épisodes de violences signalés - Se renseigner avant les trajets longs (caillassages...) - Garder le véhicule fermé, sans objet visible (ou ouvert mais vide dans certains endroits, où il sera de toutes façons visité) - Faire le plein régulièrement - Préférer les déplacements de jour - En cas d'incident sur la route : ne pas s'exposer inutilement, faire demi-tour si possible, appeler les secours si nécessaire.

**Cyclones, fortes pluies et intempéries :** Suivre les niveaux d'alerte météo - Constituer un **kit d'urgence** : eau, lampes, batteries, radio, médicaments, papiers - Charger téléphones et batteries avant un épisode météo - Sécuriser extérieur, balcon, jardin - Éviter de sortir pendant les vents violents - Après intempéries : prudence sur routes, lignes électriques, arbres, inondations...

**Eau et hygiène :** Anticiper les coupures d'eau (**réserve d'eau** potable) - Garder un petit stock de produits d'hygiène - Vérifier les consignes locales en cas de restrictions - En cas de doute sur la qualité de l'eau : privilégier eau embouteillée, filtration ou ébullition selon recommandations sanitaires.

**Logement et sécurité domestique :** Vérifier fermetures, éclairage extérieur, accès - Conserver **copies numériques des documents importants** - Prévoir lampe torche, batterie externe, trousse de secours.

**Randonnée, plage, loisirs :** Privilégier les sorties en groupe (les groupes Facebook des naturalistes et de la gendarmerie organisent régulièrement des sorties encadrées) - Informer un proche du trajet - Éviter d'emporter des objets de valeur - Respecter les consignes locales quant à la météo/marées - Ne pas laisser d'affaires visibles sur plage ou parking - En mer : vigilance météo et équipement adapté.

**Santé :** Prévoir une petite pharmacie familiale - **Vérifier vaccins et traitements habituels** - En cas d'épidémie ou alerte sanitaire : suivre ARS / Préfecture - En cas de suivi médical : **anticiper les rendez-vous hors Mayotte.**

**« Bon sens » numérique :** Sauvegarder documents importants (cloud / clé USB) - Garder **copies numériques** : passeport, carte d'identité, contrat, assurance - Noter numéros utiles hors téléphone.



## ANNEXE 5 : numéros utiles

Rectorat :	B.P. 76 , 97600 Mamoudzou Tél. standard : 0269 61 10 24 / Fax : 0269 61 09 87 <a href="http://www.ac-mayotte.fr/">http://www.ac-mayotte.fr/</a>
Préfecture :	BP 676 Kawéni 97600 Mamoudzou Tél. standard : 0269 63 50 00 / Fax : 0269 60 18 89 <a href="https://www.mayotte.gouv.fr/">https://www.mayotte.gouv.fr/</a>
MGEN :	<a href="https://www.mayotte.gouv.fr/">Kaweni, Rue de l'Archipel, Mamoudzou 97605, Mayotte</a> Tél. standard : 02 43 39 15 67 <a href="https://proximite.mgen.fr/112-section-mgen-de-mayotte">https://proximite.mgen.fr/112-section-mgen-de-mayotte</a>
EDM (Electricité de Mayotte) :	BP 333 Kawéni, 97600, Mayotte Tél. standard: 0269 62 56 60 <a href="https://www.electricitedemayotte.com/">https://www.electricitedemayotte.com/</a>
SMAE (Mahoraise des eaux) :	BP 22 - Z.I Kawéni, 97600 – Mamoudzou Tél. standard : 0269 61 11 42 <a href="https://www.mahoraisedeseaux.com/">https://www.mahoraisedeseaux.com/</a>
<b>Opérateurs téléphoniques</b>	
Orange :	<a href="https://mayotte.orange.fr/">https://mayotte.orange.fr/</a>
SFR :	<a href="https://www.sfr.yt/">https://www.sfr.yt/</a>
ONLY :	<a href="https://only.yt/">https://only.yt/</a>
<b>Agences immobilières</b>	
SIM (Société Immobilière de Mayotte) :	<a href="https://www.sim-mayotte.com/">https://www.sim-mayotte.com/</a> Tél. : 0269 61 11 13
Agence de l'île :	<a href="https://agencedelile.yt/">https://agencedelile.yt/</a> Tél. : 06 92 78 30 45
MPL immo :	<a href="http://www.mpl-immobilier.com/">http://www.mpl-immobilier.com/</a> Tél. : 0269 60 68 68
<b>Divers</b>	
Tifaki-Hazi, services aux particuliers (entretien, nettoyage et autres) :	<a href="https://www.tifaki-hazi.com/">https://www.tifaki-hazi.com/</a> Tél. : 0639 09 33 61
France Travail Mayotte	<a href="https://www.francetravail.fr/region/mayotte/">https://www.francetravail.fr/region/mayotte/</a> 3 agences : Mamoudzou (Kawéni), Chirongui, Combani

## ANNEXE 6 : Le SNES Mayotte à votre service

Nous vous accueillons dans notre local tous les mercredis de 13h00 à 16h00. Rendez-vous personnalisés possibles.

Lotissement Les 3 vallées  
110 Résidence Bellecombe, numéro 12,  
97690 Majicavo Lamir (derrière Jumbo) ;  
[ITINÉRAIRE de la barge au Local du SNES.](#)  
Téléphone : voir tableau ->

courriel : [s3may@snes.edu](mailto:s3may@snes.edu)  
(à privilégier)

Le bureau académique (élu à l'unanimité lors de la CAA de mai 2025) comprend les membres suivants :

Noms	Charges	Téléphones
<b>Philippe DESTENAY</b>	Secrétaire général académique	<b>0639 69 91 90</b>
<b>Djohayriati BACO</b>	Secrétaire adjointe académique, chargée de l'emploi	<b>0639 02 19 18</b>
<b>Machehi ANTOISSI</b>	Secrétaire adjointe académique, chargée des non-titulaires et stagiaires	<b>0639 69 87 61</b>
<b>Thibaut SIBBOUNI</b>	Webmestre	<b>06 61 37 96 15</b>
<b>Christophe CHAUDRON-CAILLET</b>	Trésorier académique, chargé de la syndicalisation	<b>06 92 25 30 45</b>
<b>Soidiki ASSIBATU</b>	Secrétaire adjoint académique, chargée des AED, AESH et EMS	<b>0639 69 91 93</b>

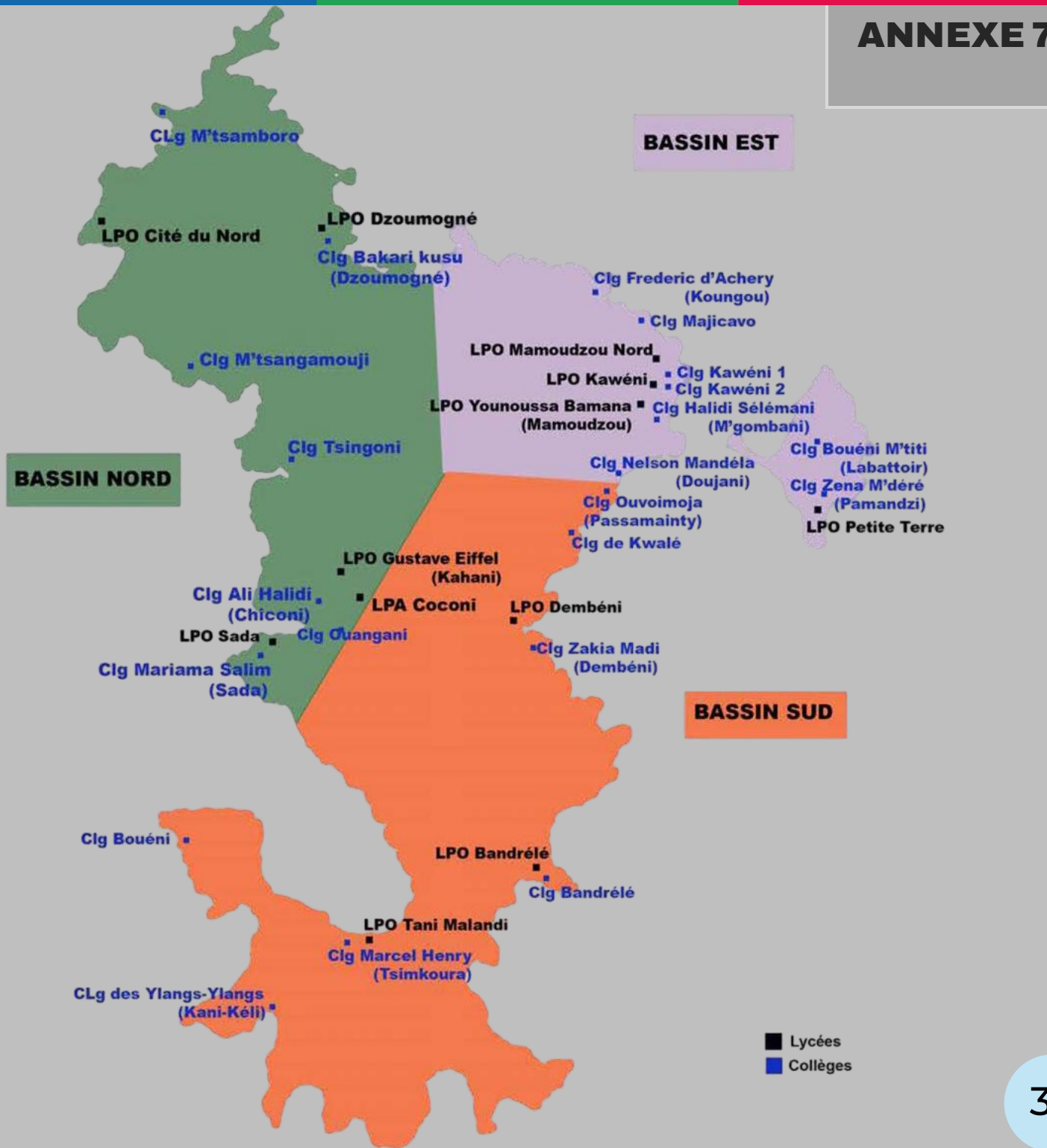
Sont également membres du bureau académique, Nadjidou CHAFAOUNE, Konko BA, Marie-Claire AYASSAMI, Fanny REBUFFEL, Kamithilie MHADJI et Zamimou HALIDANI.

À votre demande, nous nous déplacerons dans vos établissements, notamment à l'occasion d'une heure d'information syndicale.

Pour vos questions, nous vous remercions de privilégier le contact par courriel et d'utiliser si nécessaire les numéros de téléphones portables ci-dessus.

Retrouvez toutes les informations du présent livret et davantage sur le site du SNES Mayotte :  
<https://mayotte.snes.edu/>

# ANNEXE 7 : Carte des établissements du second degré



# ANNEXE 8 : Organigramme du rectorat

Il est rare d'avoir une réponse lorsque l'on appelle le rectorat...

Ne vous découragez pas ! (Image cliquable)



## Rectorat de Mayotte

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 13:30 - 16:00  
 Mardi : 13:30 - 16:00  
 Mercredi : 07:30 - 12:00 et 13:30 - 16:00  
 Jeudi : 13:30 - 16:00  
 Vendredi : 07:30 - 12:00

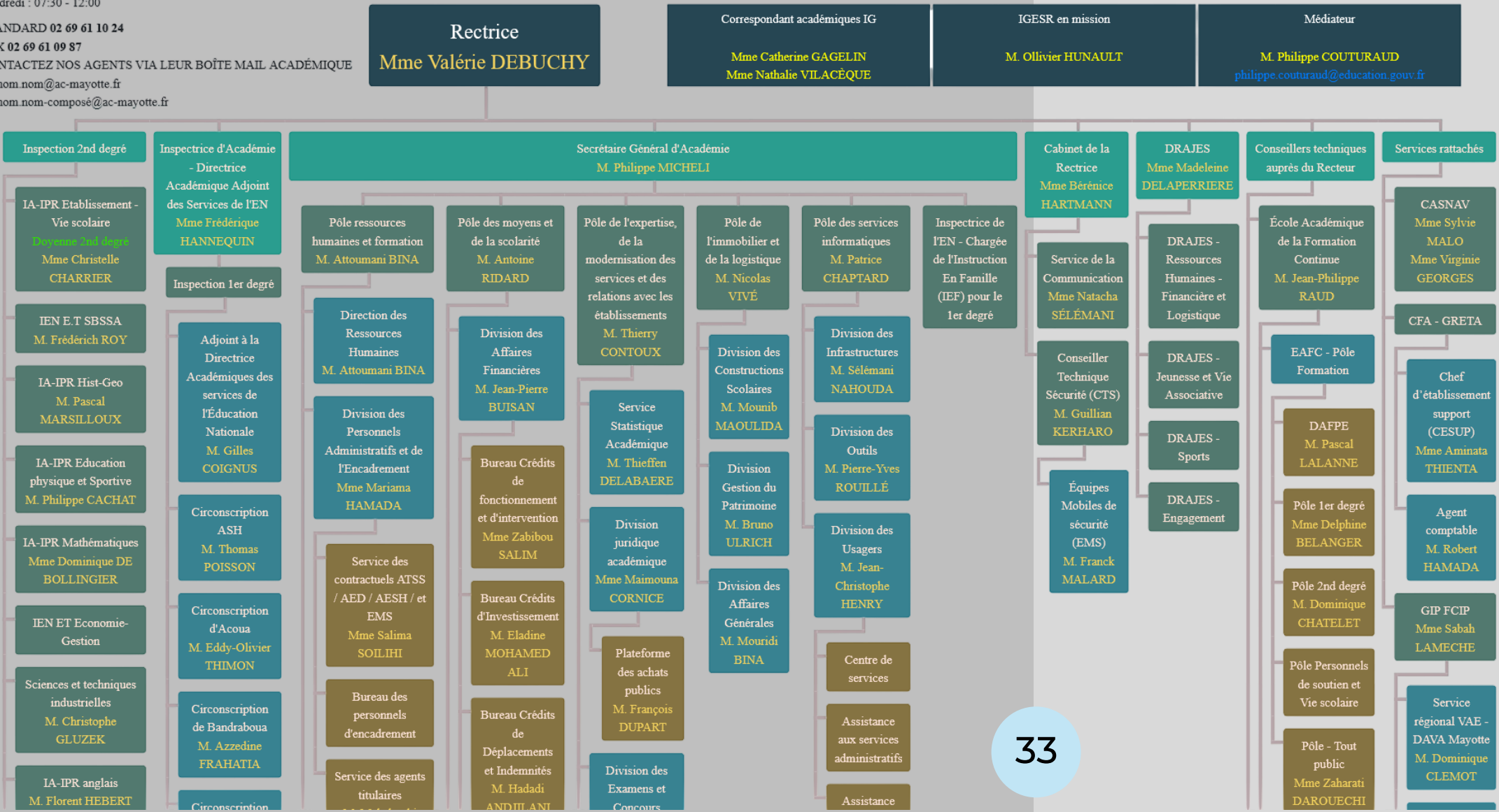
STANDARD 02 69 61 10 24

FAX 02 69 61 09 87

CONTACTEZ NOS AGENTS VIA LEUR BOÎTE MAIL ACADEMIQUE

prénom.nom@ac-mayotte.fr


prénom.nom-composé@ac-mayotte.fr



**Raccourci vers la page d'adhésion du site du SNES :**  
<https://mayotte.snes.edu/Permanences-et-re-adhesion-au-SNES-Mayotte-en-2026-2027.html>

## Bulletin d'adhésion (cliquer sur l'image)

## Barème des cotisations (cliquer sur l'image)



### BULLETIN D'ADHÉSION 2026 – 2027 (ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre à la trésorerie du Snes de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolé-es)  
**Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)**

#### Données personnelles

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent-e)  Civilité  F  H Date de naissance

Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)

Nom patronymique (de naissance)  Prénom

N° et voie (rue, bd ...)  escalier

Boîte postale – Lieu-dit (ville pour les pays étrangers)

Code postal  Ville (ou pays étranger)

Téléphone fixe  Téléphone portable  Courriel

Indiquez un mail personnel, différent de l'adresse professionnelle académique

#### Situation professionnelle

Catégorie (Certifié-e, Agrégé-e, CPE, Psy-EN, Chaire sup, Contractuel-le, AED, AESH...)  Échelon  Date

Classe normale  Hors classe  Classe exceptionnelle

Discipline de recrutement  Discipline d'exercice (si différente)

Titulaire :  Poste fixe  ZR  Contractuel-le  CDD  CDI  Stagiaire  Retraité-e

Congé ou détachement (précisez sa nature)  Si temps partiel (quotité)  En disponibilité :

Enseignant-e de langue régionale  Conseiller-e en formation continue  Formation GRETA  Conseiller-e pédagogique tuteur

Enseignant-e en  STS  STS  Classe prépa  Enseignant-e au  CNEC  CANOPE  Autre, préciser

#### Établissements

Affectation ministérielle (ZR pour les ZZR, Rectorat pour les stagiaires, Établissement pour les titulaires poste fixe...) Code :

Nom et ville

Rattachement administratif (uniquement pour les ZZR) Code :

Nom et ville

Établissement d'exercice Quotité horaire :  Code :

Nom et ville

Autres établissements d'exercice

Code :  Nom et ville  Quotité horaire :

Code :  Nom et ville  Quotité horaire :

#### Cotisation

Montant total :  € (Voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement  Prélèvements automatiques  Chèques joints au nom du SNES

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant :  prélèvements de  € chacun

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, par prélèvements reconductibles.  
Je serai informé-e de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrais à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Paiement par prélèvements non reconductibles.  
(Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)

**Consentement :** En signant, j'accepte de fournir au SNES-FSU, et pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers traités informatiquement dans le cadre de la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679 dit RGPD ou 27/06/2016 applicable le 25/06/2018. Voir notre charte RGPD sur [www.snes.edu/rgpd.html](http://www.snes.edu/rgpd.html). Cette autorisation est révocable par mail-mémo en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Date  Signature

**Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements**  
(Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

#### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précausage

NOM

PRENOM

ADRESSE

ADRESSE 2

CODE POSTAL  VILLE

PAYS

IBAN

BIC


Signé à  le  Signature

Paiement :  récurrent ou  unique

**MERCI DE JOINDRE UN RIB**

Ne rien écrire sous ce trait

Référence unique du mandat :  Identifiant créancier SEPA : FR 59 22Z 131547



### Barème des cotisations - Académie : MAYOTTE 2026-2027

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.\*

\* Sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2027 en fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
<b>Certifié-es Cpe PsyEN</b>	1 99 €	2 120 €	3 150 €	4 200 €	5 206 €	6 213 €	7 224 €	8 239 €	9 253 €	10 269 €	11 286 €
<b>Classe normale</b>	(9,9€)	(12,0€)	(15,0€)	(20,0€)	(20,6€)	(21,3€)	(22,4€)	(23,9€)	(25,3€)	(26,9€)	(28,6€)
<i>Coté réel après crédit d'impôt</i>	34 €	41 €	51 €	68 €	71 €	73 €	77 €	82 €	87 €	92 €	98 €
<b>Biadmissibles</b>					5 216 €	6 226 €	7 237 €	8 254 €	9 271 €	10 287 €	11 299 €
<i>Coté réel après crédit d'impôt</i>	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	74 €	77 €	81 €	87 €	93 €	98 €	102 €
<b>Certifié-es Cpe PsyEN</b>	1 253 €	2 267 €	3 284 €	4 304 €	5 323 €	6 341 €	7 347 €				
<b>Hors classe</b>	(25,3€)	(26,7€)	(28,4€)	(30,4€)	(32,3€)	(34,1€)	(34,7€)				
<i>Coté réel après crédit d'impôt</i>	87 €	91 €	97 €	104 €	110 €	116 €	118 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
<b>Agrégé-es</b>	1 119 €	2 140 €	3 175 €	4 233 €	5 248 €	6 264 €	7 281 €	8 302 €	9 321 €	10 338 €	11 350 €
<b>Classe normale</b>	(11,9€)	(14,0€)	(17,5€)	(23,3€)	(24,8€)	(26,4€)	(28,1€)	(30,2€)	(32,1€)	(33,8€)	(35,0€)
<i>Coté réel après crédit d'impôt</i>	41 €	48 €	60 €	80 €	85 €	90 €	96 €	103 €	110 €	115 €	119 €
<b>Agrégé-es</b>	1 321 €	2 338 €	3 350 €			A1 375 €	A2 389 €	A3 408 €			
<b>Hors classe</b>	(32,1€)	(33,8€)	(35,0€)			(37,5€)	(38,9€)	(40,8€)			
<i>Coté réel après crédit d'impôt</i>	110 €	115 €	119 €	non applicable	non applicable	128 €	133 €	139 €	non applicable	non applicable	non applicable
<b>Certifié-es Cpe PsyEN</b>	1 295 €	2 312 €	3 328 €	4 350 €		A1 375 €	A2 389 €	A3 408 €			
<b>Classe exceptionnelle</b>	(29,5€)	(31,2€)	(32,8€)	(35,0€)		(37,5€)	(38,9€)	(40,8€)			
<i>Coté réel après crédit d'impôt</i>	101 €	107 €	112 €	119 €	non applicable	128 €	133 €	139 €	non applicable	non applicable	non applicable
<b>Agrégé-es</b>	1 350 €					A1 375 €	A2 389 €	A3 408 €	B1 408 €	B2 425 €	B3 447 €
<b>Classe exceptionnelle</b>	(35,0€)					(37,5€)	(38,9€)	(40,8€)	(40,8€)	(42,5€)	(44,7€)
<i>Coté réel après crédit d'impôt</i>	119 €	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	128 €	133 €	139 €	139 €	145 €	152 €
<b>Chaires supérieures</b>	1 286 €	2 302 €	3 321 €	4 338 €	5 350 €	A1 375 €	A2 389 €	A3 408 €	B1 408 €	B2 425 €	B3 447 €
<i>Coté réel après crédit d'impôt</i>	98 €	103 €	110 €	115 €	119 €	128 €	133 €	139 €	139 €	145 €	152 €

En disponibilité : 25 € AED, AESH : 25 € Etudiant-e : 25 €

Situations exceptionnelles : contacter la trésorerie académique.

ATTENTION : en cas de CDD courte durée, cotisation adaptée (cotisation minimal), contacter la trésorerie académique



Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2501 €	à et plus
Contractuel-les - MA	30 € (7,9€)	60 € (6,0€)	80 € (8,0€)	100 € (10,0€)	120 € (12,0€)	160 € (16,0€)	200 € (20,0€)
<i>Coté réel après crédit d'impôt</i>	11 €	21 €	28 €	34 €	41 €	55 €	68 €

ATTENTION : les cotisations pour les pensionné-es sont basées sur la PENSION BRUTE et non nette : voir sur votre dernier bulletin de pension sur <https://ensap.gov.fr> Mail : 10106@2026

**Autres situations et cotisations non calculées dans ce barème :**

- Montant : 10 € + 0,407 x indice brut de votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).
- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / nombre de prélèvements (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur).

Consulter le site du SNES-FSU : [www.snes.edu](http://www.snes.edu) et cliquer sur "Adhérer"

#### MANDAT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précausage

NOM

PRENOM

ADRESSE

ADRESSE 2

CODE POSTAL  VILLE

PAYS

IBAN

BIC

Signé à  le  Signature

Paiement :  récurrent ou  unique

**MERCI DE JOINDRE UN RIB**

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :  Identifiant créancier SEPA : FR 59 22Z 131547